



**CAISSE D'EPARGNE**  
GRAND EST EUROPE



# RÉVEILLEZ VOTRE **PEA**

Cher Client

Vous avez fait le choix judicieux d'ouvrir un **Plan Epargne en Actions (PEA)**. Vous accédez ainsi à des avantages fiscaux sur les gains générés sur vos placements financiers, sous certaines conditions.

**Pour bénéficier pleinement des atouts du PEA, diversifiez vos placements sur le long terme !**

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des solutions d'investissement aux profils risque - rendements variés, gérés par nos experts.

**En contrepartie d'une certaine prise de risque, ces placements cherchent à vous apporter un rendement attractif, qui peut être exonéré d'impôts dans le cadre du PEA.**

Nous pouvons déterminer ensemble une allocation correspondant à votre projet d'épargne en fonction de votre situation patrimoniale, de vos compétences financières, de vos besoins, de vos objectifs, de votre horizon d'investissement et de votre appétence au risque.

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter l'offre plus en détail.

**Votre Chargé d'Affaire Gestion Privée Caisse d'Epargne**

**Prendre rendez-vous >**



**Notre offre de placements pour  
votre PEA**

Découvrir >

**VP**

**NOTRE WEBMAGAZINE  
Vision Patrimoine**

S'abonner >



**Vous avez une question ?  
La Communauté y répond !**

Poser ma question >



**Suivez la Caisse d'Epargne sur :**  
**caisse-epargne.fr**



Les placements éligibles au PEA ne sont pas garantis. Ils présentent un risque de perte en capital. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ces fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

[Mentions légales](#)

[Désabonnement](#)